



emploi

## Les PME commencent à recruter dans l'océan Indien

La société MB Conseils propose aux petites et moyennes entreprises d'embaucher des informaticiens malgaches ou mauriciens.

Gilbert Kallenborn, 01net., le 18/03/2008 à 10h43



[écrire  
à l'auteur](#)



[imprimer  
l'article](#)



[envoyer  
par mail](#)



[forum  
> 6 avis](#)

■ On connaissait l'externalisation *offshore* d'activités informatiques, voici venu le recrutement *offshore*. Face à la pénurie d'informaticiens en France, la société MB Conseils propose aux PME un service original, à savoir le recrutement de développeurs à Madagascar et sur l'île Maurice, où le français est couramment parlé.

L'idée est partie d'un constat simple : quand le marché de l'emploi est tendu, les grandes entreprises accaparent l'essentiel des ressources humaines, laissant pour compte les PME. Et la situation n'est pas près de s'améliorer. Selon le Cepis (*Council of European Professional Informatics Societies*), l'Europe va manquer de 70 000 informaticiens par an en 2010.

### Cibler aussi les applications mainframes

Depuis des mois, MB Conseils prêche la bonne parole auprès des entreprises, avec déjà un certain succès. « *Nous avons à ce jour une centaine de postes à pourvoir dans des PME, sans avoir fourni un grand effort commercial* », explique Michel Brocq, gérant de MB Conseils.

Outre les PME, la société cible également les grandes entreprises. Ces dernières ont un besoin croissant dans le domaine des *mainframes* IBM et, en particulier, dans le développement sous langage VisualAge PacBase. « *Ces systèmes sont encore très répandus dans les grandes entreprises et, avec le départ à la retraite de nombreux informaticiens, leur maintenance devient difficile* », précise Michel Brocq.

### Des démarches administratives lourdes

Si le recrutement à l'étranger peut être une solution, il n'en reste pas moins compliqué. Là encore, MB Conseils déblaye le terrain et fournit aux clients une liste précise des démarches administratives à effectuer. Faire travailler un étranger en France nécessite, en effet, de payer une redevance de 1612 euros et requiert l'aval de cinq organisations différentes : la DDTEFP (Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle), l'Anaem (Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations), le ministère de l'Intérieur, le consulat et la préfecture.

L'ensemble de ce processus dure entre deux et quatre mois. Avant le 18 janvier 2008 il fallait, en plus, avoir l'aval de l'ANPE. Mais un arrêté ministériel a supprimé cette obligation pour certaines zones géographiques ou certaines secteurs, comme l'informatique justement.

Attention ! Nous vous rappelons que l'impression de l'article affiché à l'écran n'est destinée qu'à un usage strictement personnel.

© 1999-2008, 01net.

fermer